

CJUE, 19 avr. 2012, F-Text SIA, Aff. C-213/10

Aff. C-213/10

Motif 42 : "(...) force est de constater que (...), l'exercice du droit acquis par le cessionnaire [à la suite d'une cession de créance consentie par le syndic désigné dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité], obéit à d'autres règles que celles applicables dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité".

Mots-Clefs: Champ d'application (matériel)

Cession de créance

Insolvabilité

Matière civile et commerciale

Action dérivant de la procédure d'insolvabilité

Doctrine française:

Europe 2012, comm. 265, obs. L. Idot

JCP E 2012, n° 1622, obs. M. Menjucq

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/1717>